



Commission de la Culture et du Patrimoine Culturel
Commune de Junglinster - Année 2024 -

RAPPORT DE LA REUNION DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE CULTUREL DU
30.04.2024, 19h00, Centre Culturel Am Duerf.

Ordre du jour :

- 1/ Validation du rapport de la réunion du 26.03.2024 ;
 - 2/ Validation des missions de la Commission de la Culture et du Patrimoine culturel ;
 - 3/ Elaboration d'un plan de développement culturel pour la commune de Junglinster : discussion ;
 - 4/ Divers.
-

1/ Validation du rapport de la réunion du 26.03.2024 ;

Les membres présent.e.s approuvent le rapport de la réunion du 26.03.2024 à l'unanimité.
Le rapport de la réunion a été envoyé aux membres du collège des bourgmestres et échevins et au secrétariat communal.

2/ Validation des missions de la Commission de la Culture et du Patrimoine culturel ;

Les membres de la Commission ont revu et validé les missions identifiées de la Commission de la Culture et du Patrimoine Culturel de la Commune de Junglinster dont le texte ci-après sera soumis au prochain meeting du Collège échevinal pour vote :

Pendant la période de coalition 2023-2029, les membres de la commission de la culture et du patrimoine culturel de la commune de Junglinster souhaitent contribuer activement au développement culturel en

- 1/ proposant une stratégie culturelle pour la commune, et
- 2/ veiller à sa mise en œuvre.

Pour ce faire, les membres de la commission souhaitent être mandaté.e.s par le Conseil Communal d'effectuer les missions suivantes :

1. Réaliser un état des lieux de l'offre et du patrimoine culturels
2. Formuler des avis sur les projets culturels de la commune en les attribuant à des axes de développement
3. Formuler des avis sur les nouveaux projets culturels soumis au collège échevinal
4. Renforcer l'identité culturelle de la municipalité
5. Être l'interlocuteur des associations culturelles de la commune de Junglinster, en essayant de comprendre leurs projets. Un compte rendu d'une page maximum sera soumis au Conseil communal
6. Contribuer à une coordination de l'offre et de la communication culturelles au niveau régional
7. Définir des critères d'allocation de subsides aux associations culturelles
8. Repérer des lieux sur le territoire de la commune pour y installer des supports de communication culturelle
9. Identifier des lieux sur le territoire de la commune pouvant accueillir des expositions, installations artistiques ou évènements
10. Préciser des critères de sélection pour le choix des œuvres destinées à une installation dans l'espace public
11. Emettre un avis sur les financements de projets exceptionnels, portés par des artistes, des chercheurs ou des institutions autres
12. Proposer des actions culturelles contribuant à atteindre les objectifs du plan de développement culturel

3/ Elaboration d'un plan de développement culturel pour la commune de Junglinster : discussion ;

Afin d'élaborer un plan de développement culturel pour la commune de Junglinster, un état des lieux s'imposait. Une discussion a été menée par les membres où il a été identifié les forces, les faiblesses, les risques et les opportunités que la commune pouvait avoir en termes de culture et de patrimoine.

Pour faciliter la réflexion, il a été décidé de faire des groupes de travail sur les sujets identifiés suivants :

- Les sites historiques, culturels & touristiques (G, T) ;
- Le patrimoine immatériel - us et coutumes...- (D, R) ;
- Fêtes / événements (calendrier) / (T, T, K M) ;
- Les associations (R, M).

4/Divers :

Question relative aux montants des subsides pour les associations de la Commune de Junglinster : Le règlement voté par le collège échevinal relatif aux subsides a été demandé à la commune. La commission ne pourra donner son avis qu'après étude de ce règlement.

Une réunion ad-hoc sera organisée dès réception du document pour discussion et avis à émettre.

La séance a été levée à 20h30.

Prochaine réunion ad-hoc en Visio conférence « Teams meeting » sur l'étude du règlement des subsides des associations de la Commune de Junglinster.

Le meeting prévu le mercredi 22.05.2024 est annulé faute de réception du document.

La nouvelle date sera communiquée dans les meilleurs délais.
